

# Projet d'établissement



*La boîte à Maliss*

M U L T I - A C C U E I L

16 rue des étoiles

26120 Malissard



## Table des matières

### Introduction

1. Existence d'un texte cadre..... 4
2. Présentation des 10 principes..... 4

### Partie 1 : présentation de La Boite à Maliss'

1. L'association..... 7
2. La crèche..... 9

### Partie 2 : projet social et de développement durable

1. Contexte environnemental de l'établissement..... 11
2. L'intégration de l'établissement dans son environnement social.....19
3. Les modalités des relations partenariales de La Boite à Maliss'.....20
4. Les familles accueillies ..... 23
5. Les dispositions prises pour assurer le lien avec l'extérieur et la nature .....27
6. La démarche en faveur du développement durable..... 28

### Partie 3 : projet éducatif

1. Les principaux courants éducatifs depuis l'antiquité .....30
2. Les dispositions prises pour assurer l'accueil quotidien des enfants ..... 31
3. Les dispositions prises pour assurer le soin ..... 33
4. Les dispositions prises pour assurer le développement ..... 37
5. Les dispositions prises pour assurer le bien-être..... 38
6. Les dispositions prises pour assurer l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle à travailler..... 42
7. Les dispositions prises pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons.... 44

#### Partie 4 : projet d'accueil

1. Les différents types d'accueil de la structure : .....	45
2. L'encadrement de la structure et des enfants.....	46
3. La place des parents.....	47

# Introduction

L'accueil de la petite enfance, individuel ou collectif, s'est « fabriqué » au cours des années, sans grande cohérence. Ce manque d'articulation est principalement lié aux différents niveaux de décision politique intervenant dans le champ de la petite enfance.

La Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant se veut être LA « colonne vertébrale » des modes d'accueil. Elle permet également la prise en compte des nouveaux savoirs (neurosciences, compétences psychosociales...) dans l'accueil du jeune enfant.

Cette charte fait suite au rapport GIAMPINO réalisé en 2016 par plus de 120 experts de la petite enfance et des familles.

Cette charte est un outil pratique qui synthétise le rapport GIAMPINO afin qu'il soit accessible et compréhensible.

Depuis le nouveau décret aout 2021, la Loi Norma, il y a une nouvelle dénomination administrative des crèches, nous sommes plus un multi accueil mais une **petite crèche**.

## **1. Existence d'un texte cadre**

La Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant est désormais inscrite dans la loi. Cette charte s'adresse à tous les professionnels de l'accueil du jeune enfant, qu'ils soient en modes d'accueil individuels ou collectifs. Elle pose les conditions d'une identité professionnelle partagée en faveur d'un accueil bienveillant, respectant la diversité des jeunes enfants et de leur famille.

## **2. Présentation des 10 principes**

Prise par arrêté ministériel, la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant énonce 10 principes favorables au développement et à l'épanouissement de l'enfant. Ces principes sont autant d'axes pour piloter la montée en qualité des modes d'accueil individuels et collectifs :

- En multipliant les activités culturelles, sensorielles et artistiques au sein des modes d'accueil
- En harmonisant et en favorisant les bonnes pratiques professionnelles auprès des enfants et des familles ;
- En impliquant les parents dans la déclinaison des valeurs éducatives et en soutenant les relations parents-professionnels ;
- En favorisant la mixité sociale et l'inclusion.

Afin d'intégrer ces 10 principes à leur pratique, les établissements d'accueil de jeunes enfants ont dû mettre à jour leur projet. Le nouveau projet d'établissement doit inclure : le projet social et de développement durable, le projet d'accueil et le projet éducatif.

Chaque sous-projet se doit d'intégrer plusieurs principes de la charte :

**Le nouveau projet d'établissement :**



**Projet social et de développement durable :** principes 1, 2, 3, 6 et 8

- Modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et modalités de participation des familles

**Le projet d'accueil :** principes 4, 9, 10

- Prestation d'accueil, durée...

- Modalité d'accueil du handicap

- Professionnelles mobilisées

- Analyse des Pratiques Professionnelles + formation + apprentissage

**Projet éducatif :** principes 5, 7 et 8

- Dispositions prises pour assurer le développement, l'éveil (notamment l'éveil culturel) et l'égalité fille-garçon

Depuis le début de l'année, chaque membre de l'équipe a participé activement à la réalisation du présent projet d'établissement. Un travail intense de réflexion et de collaboration donnant à chacune la possibilité de réfléchir à sa conception de l'accueil.

L'expérience professionnelle, les compétences ainsi que la remise en question individuelle et collective ont été indispensables à l'écriture du projet. Nous avons choisi de faire de notre Projet d'établissement un outil concret et pratique qui explique comment nous mettons en œuvre la charte nationale de l'accueil du jeune enfant au sein de notre crèche La Boite à Maliss'.

# Partie 1 : Présentation de la Boite à Maliss'

## 1. L'association

L'association La Boite à Maliss' est une association loi 1901 créée en 2002 en ouvrant une halte-garderie parentale.

En 2009, les besoins de gardes deviennent plus importants, la halte-garderie devient un multi accueil avec 15 places.

En 2021, changement de locaux, le multi accueil passe à 24 places.

L'association « La Boite à Maliss' » a pour objet la gestion d'un établissement d'accueil de jeunes enfants de 0 à 6 ans ou toute autre action en direction de l'enfant et sa famille sur le territoire de Malissard.

Elle est pilotée par un Conseil d'Administration composé d'adhérents bénévoles (des parents dont les enfants sont accueillis), élus tous les 2 ans lors de l'Assemblée Générale.

### 1.1 La gouvernance de l'association

#### 1.1.1 L'Assemblée Générale

C'est une instance décisionnelle. Espace d'échanges et de choix d'orientations, tous les membres adhérents réunis votent et approuvent :

- les statuts ou les modifications de statuts
- le bilan moral
- le rapport d'activités
- le compte de résultats
- le budget prévisionnel,
- discutent et fixent les orientations, ...

Ils élisent le Conseil d'Administration.

#### 1.1.2 Le Conseil D'administration

C'est un organe décisionnel. Le nombre de ses membres est déterminé dans les statuts.

Il met en œuvre les projets et orientations votés en AG, il vote les propositions faites par le bureau.

#### 1.1.3 Le bureau

C'est l'organe exécutif issu du Conseil d'Administration

Le Bureau, tel que défini à l'article 18 des statuts de l'association, exerce les fonctions qui lui sont dévolues par le Conseil d'administration. Il exécute les décisions prises par le Conseil et expédie les affaires courantes.

Il participe à la préparation des travaux et des orientations à soumettre au Conseil et au suivi de la gestion des comptes.

Ses membres :

- un(e) Président(e)
- un(e) vice-président(e)
- un(e) Secrétaire
- un(e) vice-secrétaire
- un(e) Trésorier(e)
- un(e) vice-trésorier(e)

La liste nominative est affichée sur le tableau d'information dans l'entrée de la structure.

#### **1.1.4 Composition du bureau**

##### ► Le Président (ou la Présidente)

Le Président représente l'association dans tous les actes de la vie civile.

Garant de son objet tel que précisé dans les statuts, et dans le respect des orientations fixées par l'assemblée générale, il est responsable de la gestion et de l'administration de l'association (en particulier les entrées et sorties de personnels) ; il veille au partage des responsabilités entre les membres du conseil d'administration ; il peut déléguer ses pouvoirs aux membres majeurs du conseil d'administration.

Le président,

- est le représentant juridique de l'association, et est responsable civilement, administrativement et pénalement.
- n'a aucun pouvoir de décision seul
- préside l'Assemblée Générale : pour valider les comptes, les bilans, les rapports d'activités, les orientations et les grands projets de l'Association.
- anime et coordonne le Conseil d'Administration et le bureau pour piloter les projets de l'Association, garantir la gestion du service et traiter les problèmes s'il y a lieu.
- favorise l'expression de tous les membres, en animant les réunions et en distribuant la parole.
- fait une synthèse des discussions, et dégage la décision majoritaire ou la soumet au vote.
- est un « chef d'orchestre » dont le rôle est de rechercher l'harmonie de l'association ;

- est garant de la circulation de l'information en restituant aux intéressés (membre du CA, adhérents, partenaires) les informations qui les concernent.
- organise et délègue
- est garant du respect des statuts de l'Association.
- a autorité hiérarchique sur le personnel dans le cadre de la convention de travail applicable.

Le président travaille en étroite collaboration avec la Direction de l'établissement afin :

- d'analyser les problèmes de sécurité et de fonctionnement
- de garantir les relations avec la collectivité territoriale, la CAF, la PMI...
- de rechercher des subventions, fournisseurs...
- d'assurer la gestion du personnel (embauche, formation, motivation...)

Avec la directrice de l'EAJE, il est le garant de la bonne mise en œuvre du règlement de fonctionnement.

#### ► Le Trésorier (ou la Trésorière)

Il est responsable du budget, avec le Président, il :

- assure le suivi des comptes bancaires.
- supervise les comptes avec le comptable de l'Association.
- veille à la tenue comptable
- établit le compte de résultat et le bilan avec le Président, la directrice de l'EAJE et le cabinet comptable.

#### ► Le Secrétaire (ou la Secrétaire)

- Rédige les comptes-rendus des différentes réunions (Assemblée Générale ordinaire, Bureau).
- S'assure de l'envoi des convocations aux réunions (Assemblée générale, Conseil d'Administration, bureau) après avoir établi l'ordre du jour avec le Président (en tenant compte des demandes du conseil d'administration)
- S'assure de la rédaction des Procès-Verbaux de réunions, et de leur transmission aux intéressés.

- ▶ Les parents élus (représentent l'ensemble des parents membres de l'association)
- Peuvent être sollicités par les autres parents pour soumettre une idée ou question au conseil d'administration.
- Peuvent être sollicités par l'association pour participer à l'organisation d'un évènement, d'une fête...

### **1.1.5 Budget de fonctionnement**

Pour le fonctionnement de l'EAJE, l'Association dispose des modes de financement suivants :

- Une subvention annuelle de la CAF
- Une subvention annuelle de Valence – Romans Agglo
- La participation financière des parents
- Autres : aide au surencadrement dans le cadre de l'accueil d'enfant(s) porteur(s) de handicap

Les principaux postes de dépenses sont les frais de personnel (79% des charges annuelles) et les achats (alimentation, couches, produits d'entretien...)

## **2. La crèche**

Multi accueil La Boite à Maliss'

16 rue des étoiles

26120 Malissard

04.75.85.46.15

[Boiteamaliss@orange.fr](mailto:Boiteamaliss@orange.fr)

Notre établissement fonctionne conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique Article R.2324-18 à R. 2324-24, autorisation délivrée par le Président du Conseil Départemental, après avis du maire de la commune d'implantation et avis d'ouverture suite à l'évaluation des locaux et leur aménagement par le médecin responsable du service départemental de Protection Maternelle et Infantile.

Il est conforme également aux dispositions relatives à l'accueil des jeunes enfants par le Code de l'Action Sociale et des familles et il est garant de l'application des instructions en vigueur de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales Lettre Circulaire Cnaf n°2014-009 du 26/03/2014.

Proposant une première expérience de la vie en collectivité pour le jeune enfant, elle est un lieu d'éveil, de socialisation et d'apprentissage vers l'autonomie. Elle a également pour mission d'accueillir des enfants porteurs d'un handicap ou d'une

maladie chronique compatible avec l'accueil en collectivité.

Au 01 janvier 2024, l'équipe pédagogique permanente est composée de 10 salariées :

✓ 1 directrice / éducatrice de jeunes enfants – Laetitia Lambert

✓ 3 Auxiliaires de puériculture – Laura Amoroso, Sophie Bléas et Marie Léa Chervier

✓ 4 animatrices –Romane Dallon , Wiame Kourichel , Océane Muller et Stéphanie Vey Julien

La structure fonctionne aussi grâce à l'intervention de :

✓ 1 agent de cuisine et d'entretien - Corinne Hierholz (en temps partiel thérapeutique complété par Morgane Digonnet sur le temps cuisine)

# Partie 2 : Projet social et de développement durable

## Historique

En janvier 2002, est créée une halte-garderie parentale de 15 enfants de moins de 6 ans, ouverte 23h30 par semaine et gérée par l'Association de parents bénévoles « La Boîte à Maliss' ». Ce service est inscrit au schéma de développement du Contrat Enfance signé avec la commune de Malissard.

En juin 2006, la structure devient un Multi-Accueil agréé pour 15 places, avec un accueil régulier et un accueil occasionnel des enfants, 29h par semaines.

En novembre 2006, afin d'améliorer le service rendu à la population, l'ouverture de la structure a été modifiée pour passer à 29 h 15 avec une troisième journée continue : soit lundi de 8 h 30 à 11 h 45, mardi de 8 h 30 à 17h 30, jeudi de 8 h 30 à 17 h 30 et vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

A compter de décembre 2009, l'équipement fonctionne en multi accueil de 15 places, ouvert 5 jours par semaine, de 8h30 à 17h30. Puis extension de 8h à 18h.

Au 1er janvier 2016, la compétence petite enfance passe à l'agglomération Valence – Romans. Une convention règlemente ses liens, d'où la participation du Multi accueil aux commissions d'attribution des places sur le territoire.

En 2017, l'agglomération en accord avec la mairie de Malissard prend en charge le projet de construction du nouveau multi accueil situé au 16 rue des étoiles à Malissard.

Ce projet permet d'augmenter la capacité d'accueil en passant de 15 places à 24 places.

En septembre 2017, un programme de construction est proposé

Septembre 2019, la première pierre est posée.

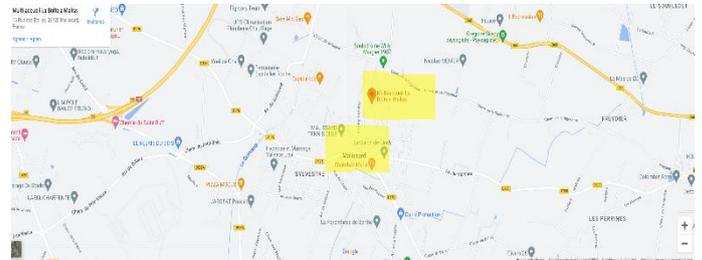
Janvier 2021, mise en place d'une nouvelle convention d'objectifs et de financements entre l'agglomération Valence – Romans et l'association la Boite à Maliss' avec des objectifs réciproques et les modalités de financements.

Janvier 2021, le nouveau multi accueil ouvre ses portes à 24 places avec la fourniture des repas et des couches.

## 1. Le contexte environnemental de l'établissement

Malissard est une commune française située dans le département de la Drôme, en région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle est située juste à l'est de la ville de Valence. La commune de

Malissard est limitrophe de la ville de Valence, chef-lieu du département de la Drôme et des communes de Chabeuil, Beaumont-lès-Valence et Montvendre.



La commune de Malissard au dernier recensement compte 3 192 Habitants.

Il y a eu 19 naissances en 2019.

Au niveau du dynamisme économique de la commune : elle compte 1330 actifs en emploi recensés sur l'année 2016 (artisans / commerçants : 50 ; cadres/professions intellectuelles : 185 ; professions intermédiaires : 270 ; employés : 150 ; ouvriers : 160) soit 75.4% de la population pour un taux de chômage de 7.1%.

Il y a 181 personnes qui vivent et travaillent sur la commune de Malissard.

La commune compte 26 associations dont l'association qui gère le Multi-Accueil et l'association qui gère la bibliothèque.

Au niveau de la petite enfance, on compte un RPE, de nombreuses assistantes maternelles, une école maternelle et primaire et un centre de loisirs qui accueille les enfants de plus de trois ans en périscolaire.

La Structure est située au fond d'un lotissement sur la route de la trésorerie à 600m (8 min à pied) de la mairie (soit du centre de la ville).

Elle dispose d'un espace de plein pied de 406 m<sup>2</sup> et de 350m<sup>2</sup> de jardin. Elle se compose d'un hall d'entrée où sont affichés tous les informations ainsi que d'un couloir de circulation avec une table de change.

Ce couloir donne accès aux salles d'activités, une plus petite pour les bébés moyens avec son dortoir et sa salle de changes et une plus grande pour les moyens – grands avec aussi son dortoir (qui sert aussi de pièce d'activité) et sa salle de change.

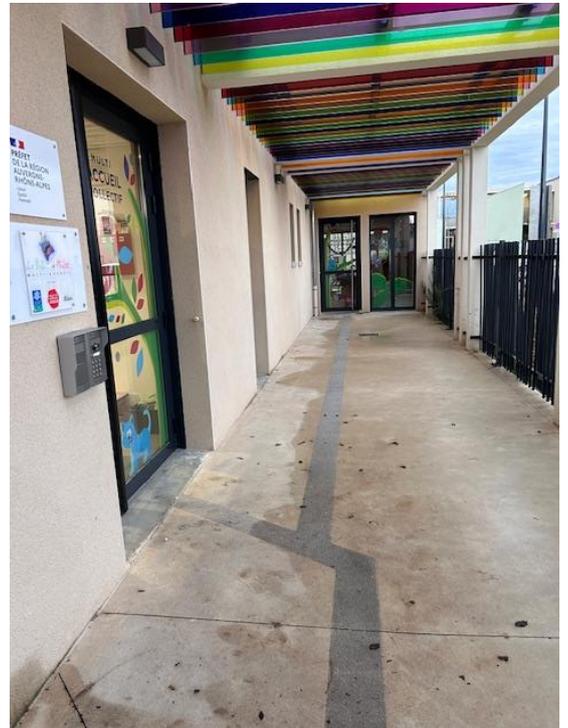
La salle du RPE a son entrée mais elle est aussi accessible par la salle de change des moyens – grands. Nous leur partageons la salle dortoir/activité. Elle est utilisée que le jeudi matin, le reste du temps, elle est à notre disposition.

Une partie de la structure est réservée à tout ce qui est technique : cuisine de rechauffage, cuisine nettoyage, buanderie, salle de rangement, TGBT.

Nous avons un espace du personnel, avec une salle de pause et des vestiaires.



Esplanade



Entrée

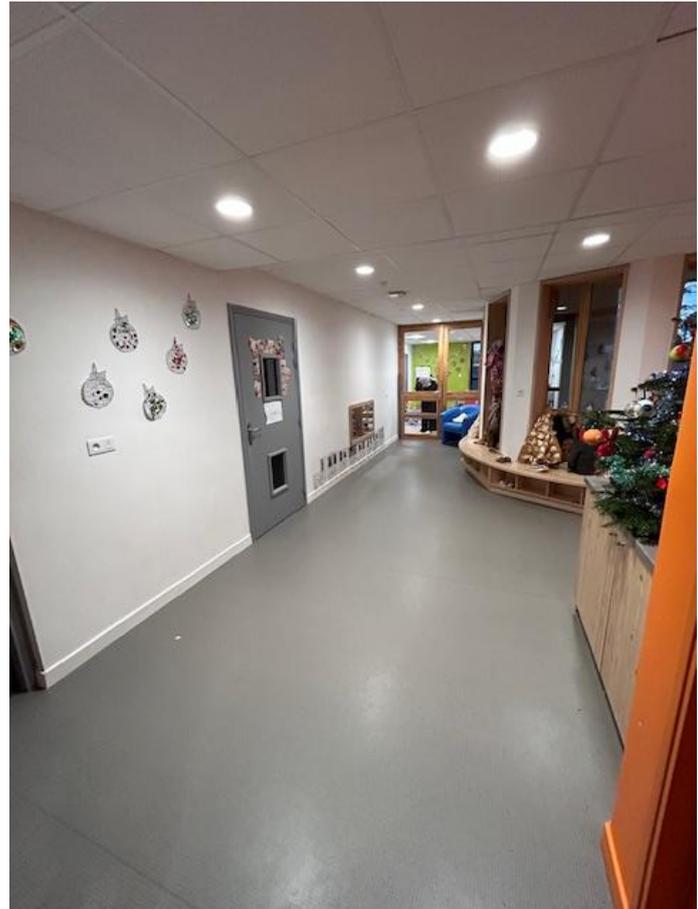
**La structure vue de l'extérieur.**



Parking



Hall d'entrée



Couloirs de circulation





**Le Jardin**



### La section des petits -moyens



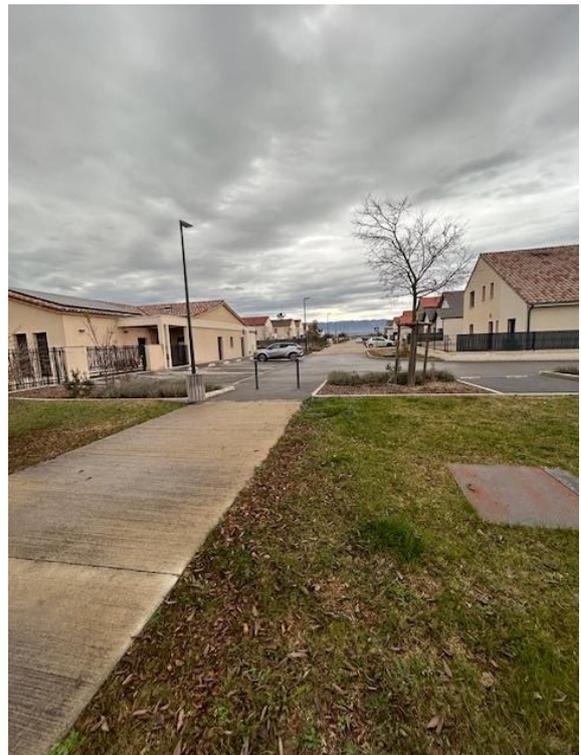
« J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil » Principe 8 de la Charte nationale du jeune enfant.



**La section des moyens -grands**



## Un portillon donne accès au jardin public



## **2. L'intégration de l'établissement dans son environnement social**

### **La mixité sociale**

Notre structure s'inscrit dans une dynamique de quartier et plus largement dans la dynamique générale de la ville de Malissard. Cette ville offre une diversité de possibilités dans de multiples domaines (social, médico-social, éducatif, local...) et ces richesses sont mises au service des enfants, de leurs parents et des équipes.

Des rencontres sont organisées avec le relais d'assistantes maternelles et l'école maternelle pour créer du lien sur la commune entre les différents modes d'accueil du jeune enfant : les enfants, les professionnelles se réunissent pour échanger, chanter, partager...

### **L'accompagnement à la parentalité**

De septembre 2016 à mars 2020, en partenariat avec la CAF nous avons mis en place un projet de soutien à la parentalité précoce. Dans ce cadre, des conférences avec des ateliers parents – enfants sont mis en place autour d'un thème réfléchi tous les ans par l'équipe et le conseil d'administration (langage non verbal, lien Trans générationnelle, prendre le temps avec son enfant...). Ce projet s'inscrit dans une dynamique pédagogique car en parallèle l'équipe est formée par les intervenants des ateliers afin de créer du lien et de l'accompagnement dans les pratiques auprès des enfants.

Les conférences sont ouvertes aux parents de la commune et celle alentours ainsi qu'aux professionnels afin qu'un plus grand nombre puisse en profiter. Par contre les ateliers sont ouverts aux familles fréquentant le multi accueil, ils permettent aux familles de prendre le temps de faire une activité ensemble, de créer du lien entre parents, entre parents et les professionnels.

Au travers de ces ateliers, les parents ont vraiment pris conscience que l'écoute donnée aux enfants influence la qualité de la relation qui pouvait s'installer.

En 2024, nous espérons remettre un place un projet de soutien à la parentalité.

Pour continuer à accompagner les parents sur ces différents sujets tels que prendre le temps avec son enfant, communiquer avec son enfant, la propreté, la place des parents...une bibliothèque parentale a été mise en place. Les parents peuvent emprunter un ou plusieurs livres souvent conseillés par une des professionnelles présentes. La gestion des prêts se fait par l'intermédiaire d'un cahier où ils inscrivent en face du titre du livre leur nom et la date de l'emprunt. A ce jour, la majorité des familles ont emprunté au moins un livre.

## **Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap.**

Le multi accueil participe à l'accueil d'enfants en situation de handicap comme le stipule le décret d'août 2000 Art. R. 2324-17 : « Les établissements et les services d'accueil non permanent (...) concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique qu'ils accueillent. Ils apportent leur aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale. » - à l'intégration, au sein de l'équipe, de personnel handicapé.

Nous sommes en relation depuis début 2015 avec le CAMESOP de Valence pour nous aider à accueillir les enfants porteurs de handicap et leur famille.

De plus depuis deux – trois ans, lorsque nous avons des doutes sur le comportement d'un enfant et en accord avec la famille nous faisons intervenir des professionnels du CAMESOP afin de nous aider à proposer des activités plus adaptées à l'enfant et pour commencer à préparer la famille pour la rentrée à l'école maternelle.

L'équipe est très sensibilisée à l'accueil de ces enfants différents, une partie de l'équipe s'est formée avec les formations proposées par le CAMESOP.

L'accueil des enfants en situation de handicap permet de sensibiliser les autres enfants accueillis.

### **3. Les modalités de relations partenariales**

#### **La Caisse d'Allocation Familiale.**

Le multi accueil est signataire d'un contrat d'objectifs et de financement pour le versement de la prestation de service unique d'accueil des jeunes enfants avec la CAF de la Drôme. La CAF étant le premier partenaire financier de la structure. Elle verse chaque année une contribution financière correspondant à une part du tarif horaire des heures de gardes réalisées. Elle contrôle son fonctionnement et valide son règlement intérieur.

#### **L'Agglomération Valence – Romans.**

Le multi accueil est inscrit dans la compétence petite enfance de l'agglomération Valence – Romans. Pour une bonne répartition des places sur l'agglomération, des commissions d'attribution des places ont lieu régulièrement, la plus importante étant celle d'avril pour la rentrée de septembre. Les places sont attribuées selon les disponibilités et plusieurs critères : situation familiale, sociale, professionnelle... En cas d'impossibilité d'accueil, les équipes de l'Agglo accompagnent les familles pour trouver une solution. Les familles doivent dès leur déclaration de grossesse contacter le guichet petite enfance afin de cibler les besoins et établir le dossier.

Un contrat enfance – jeunesse lie le multi accueil, l'agglomération et la CAF, il a été renouvelé en 2018.

### **La Protection Maternelle et Infantile (service du Conseil Départemental)**

Le médecin de PMI donne son avis sur le fonctionnement et la sécurité de la Structure. Le Président du Conseil Départemental délivre l'agrément pour l'ouverture et les modifications. La puéricultrice du secteur peut être en contact avec les crèches, concernant les familles en difficultés.

### **L'Association du Collectif Enfants Parents professionnels.**

L'association est adhérente à l'ACEPP. C'est un mouvement national de parents et de professionnels, acteurs et citoyens porteurs d'initiatives parentales. Cette association s'engage pour : la reconnaissance du parent comme premier éducateur de l'enfant, la collaboration parents professionnels, la qualité de l'accueil et l'éveil des enfants, le développement des initiatives collectives parentales ouvertes à tous dans le respect des différences. L'ACEPP permet aux structures associatives de se mettre en lien. Elle les informe des différentes réformes concernant la petite enfance et les soutient dans leur engagement que ce soit à l'initiative des parents ou des professionnels au travers de rencontres et de formations. L'ACEPP aide à la gestion de la structure (comptabilité, fiche de paye des salariés, cotisations, charges...).

#### 4. Les familles accueillies

« Tout enfant doit pouvoir être accueilli quel que soit sa situation ou celle de sa famille »

principe 1 de la Charte petite enfance

**Accueillir** : c'est à la fois recevoir, rencontrer, reconnaître, écouter, accepter, composer, collaborer, sécuriser, transmettre, tout en donnant une place à chacun.

De part le fonctionnement du guichet petite enfance quant à l'attribution des places et sa situation géographique, le multi accueil La Boite à Maliss' est une structure ouverte à tous et favorise la mixité sociale dans le sens où elle permet à des personnes issues de milieux sociaux différents de se côtoyer.

La crèche possède un agrément de 24 places et accueille en moyenne 70 enfants différents par an. L'accueil se définit comme la cérémonie ou présentation réservée à un nouvel arrivant, consistant généralement à lui souhaiter la bienvenue et à l'aider dans son intégration ou ses démarches.

Être « accueilli » à la Boite à Maliss' passe donc par différentes phases.

Nous en distinguons 3 : tout d'abord, le premier accueil, ou premier contact avec les parents ou futurs parents, ensuite, l'accueil individualisé et progressif, ou familiarisation et enfin, les temps d'accueil journalier, lors de l'arrivée ou du départ de l'enfant.

#### **RAPPEL :**

Article L214-7 modifié par LOI n°2021-1774 du 24 décembre 2021

« Les différents modes d'accueil du jeune enfant mentionnés à l'article L. 214-1 contribuent à offrir des solutions d'accueil pour les enfants non scolarisés âgés de moins de trois ans, notamment ceux qui sont à la charge de demandeurs d'emploi et de personnes mentionnées au dernier alinéa de l'article L. 262-9 ainsi que de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle, comprenant le cas échéant des périodes de formation initiale ou continue y compris s'agissant des bénéficiaires de la prestation partagée d'éducation de l'enfant mentionnée au 3° de l'article L. 531-1 du code de la sécurité sociale, pour leur permettre d'accéder à un emploi, de créer une activité ou de participer aux formations et actions d'accompagnement professionnel qui leur sont proposées. »

**Tous les EAJE, quel que soit le type, la catégorie ou le statut doivent se conformer à cette obligation.**

## **RAPPEL :**

L'accueil des enfants ne doit pas s'effectuer sans implication des parents dans la mesure de leurs possibilités. Le projet éducatif de l'établissement doit être croisé avec celui des parents afin de respecter une cohérence éducative auprès des enfants. Quelle que soit la situation, s'appuyer sur la participation des parents c'est participer à l'accompagnement de la fonction parentale dans le domaine de l'éducation, c'est encore prendre en compte les différentes situations familiales (cerner les besoins, les attentes, faire émerger de nouvelles questions) et rechercher les réponses les plus adaptées possibles, en matière de vie quotidienne, de sécurité...

### **4.1 Le premier accueil :**

Le tout premier contact avec la structure, qu'il soit physique ou téléphonique, est très important puisqu'il va déterminer la « première impression » et donc être à la base de la relation future qui va s'instaurer entre la famille et l'équipe. De ce fait, sa qualité doit être optimale. L'objectif principal de ce premier contact est de donner à la famille les informations qu'elle désire et de lui expliquer les démarches à effectuer selon la situation (déposer une demande auprès du guichet petite enfance, prendre un RDV pour l'inscription définitive...). Enfin, si la disponibilité du personnel le permet, une visite de la structure peut être proposée.

### **4.2 L'accueil individuel et progressif : La familiarisation**

L'accueil des parents est un moment privilégié lors de l'admission progressive de l'enfant. C'est une période qui va préparer l'enfant et ses parents à se séparer en leur permettant de faire connaissance avec l'EAJE, avec les autres enfants et avec l'équipe. Elle est donc très importante et son bon déroulement sera une base essentielle et positive quant à l'acceptation par l'enfant d'un lieu inconnu.

La familiarisation est l'occasion pour l'enfant et ses parents de rencontrer les autres professionnelles en charge de l'accueil. Ce n'est donc pas une seule et même professionnelle qui s'occupe de l'enfant durant son temps à l'EAJE, mais bien l'équipe. Lors de cette période, le rôle principal des professionnelles est de rassurer les parents et l'enfant, en étant disponibles, attentives et à l'écoute des angoisses liées à la séparation. Dans un souci d'intimité, elles peuvent proposer aux parents un temps d'échange dans une pièce isolée du lieu de vie (bureau de la directrice par exemple).

### **4.3 L'accueil au quotidien**

Les relations des parents avec l'équipe sont ensuite quotidiennes, lors de l'arrivée et du départ de l'enfant, par les transmissions écrites et orales. Nous n'utilisons pas d'application d'information en temps réel ou de webcam, ces outils étant un frein au processus de séparation et d'individualisation. Nous privilégions la communication orale et n'hésitons

jamais à informer un parent au cours de la journée d'un évènement exceptionnel même si celui-ci ne nécessite pas le départ de l'enfant (légère blessure par exemple).

Ces différentes étapes, que sont le 1er accueil, la période de familiarisation et l'accueil au quotidien sont intrinsèquement liées puisqu'elles vont permettre d'établir des relations de confiance avec la famille, la rassurer ainsi que l'enfant et favoriser la séparation. Afin d'assurer la qualité de ces accueils, il est absolument nécessaire que les professionnelles adoptent une attitude souriante et avenante, et possèdent une certaine sensibilité leur permettant de s'adapter à chaque situation. De leur côté, les parents se feront le relais des habitudes de leur enfant, des gestes qui le rassurent, des mots qui l'apaisent... dès lors qu'ils se sentiront en confiance, ils pourront également évoquer leurs angoisses, leurs difficultés et trouver du soutien auprès des professionnelles.

« Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache » Principe 3 de la charte d'accueil du jeune enfant.

#### **4.4 Mais aussi...**

Des moments d'échange sont organisés soit lors de réunions ou fêtes, soit lors d'entretiens individuels pour maintenir des relations de confiance avec les parents et les informer de la prise en charge de leurs enfants. Les parents peuvent être sollicités lors des sorties pédagogiques pour aider l'équipe dans l'encadrement des enfants, pour participer à certaines animations et fêtes organisées dans le cadre de l'accueil des enfants.

« Dans un esprit de participation, qui exclut les logiques de consommateurs et de clients, les parents doivent trouver leur place dans les instances décisionnelles des modes d'accueil. » Principe 3 de la charte d'accueil du jeune enfant.

Faire le choix de la Boite à Maliss' c'est aussi faire le choix du fonctionnement associatif, dans lequel chaque famille adhérente est partie prenante des décisions. Selon ses disponibilités, ses envies, ses compétences, chaque parent peut s'investir de façon ponctuelle en participant à l'organisation d'évènement par exemple ou de façon plus régulière en intégrant les instances de gestion de la structure : conseil d'administration ou bureau. Enfin, les parents peuvent s'informer sur la vie de la structure via le site internet [www.laboiteamaliss.com](http://www.laboiteamaliss.com)

#### **5. Les dispositions prises pour assurer le lien avec l'extérieur et la nature**

« Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement. » Principe 6 de la charte d'accueil du jeune enfant

#### 4.5 Le jeu extérieur

Les activités à l'extérieur sont essentielles pour le développement du jeune enfant et notamment pour son épanouissement physique et mental. Les jeux à l'extérieur favorisent la découverte et la connexion avec la nature, encourageant l'enfant à comprendre l'environnement qui l'entoure.

Le séjour d'étude « l'éducation du jeune enfant en pleine air : le modèle scandinave » a conforté l'équipe quant au fait *qu'il n'existe pas de mauvais temps, seulement de mauvais vêtements !* (Proverbe suédois).

Chaque famille apporte en début d'année une tenue d'extérieure imperméable pour son enfant avec des bottes. Cela permet à chaque enfant d'explorer la nature qui l'entoure sans que l'adulte ait à le limiter pour des questions vestimentaires.



#### Les bienfaits des activités en extérieur pour les enfants sont multiples :

- Permet de développer des compétences psychomotrices : monter, sauter mais aussi ramasser, dessiner...mais surtout la gestion du risque.
- Des compétences sur la relation du genre : la nature se moque du genre auquel nous appartenons (c'est la pédagogie qui crée le genre) les enfants développent des relations plus riches entre garçons et filles
- La concentration : on peut davantage se concentrer à l'extérieur qu'à l'intérieur. On utilise nos 5 sens, connexions neuronales plus stimulées, on est dans un état de relaxation à l'extérieur.
- Des compétences sociales : La nature permet d'exploiter plus de compétences donc tu joues avec plus de personnes (trouver une araignée, monter sur des rondins...). Beaucoup moins de conflits, d'harcèlements...

Il va s'agir pour l'enfant de jouer dehors avec des jeux plus grands que lui qui vont mobiliser son corps en entier.

Un jeune enfant qui va bien est un enfant qui bouge, qui fait du bruit, qui dérange. L'extérieur est donc l'espace indispensable de liberté et de possibilité d'expression motrice, vocale, qui fait fonction de soupape physique.

Le jardin va aussi développer les 5 sens : les odeurs (fleurs, l'herbe ...), les bruits (oiseaux, avions...), les textures (l'herbe, la terre...), regarder...

#### ***Jouer dans le sable est bénéfique***

Sur le plan sensoriel : Ce jeu permet de stimuler le toucher à travers la découverte de nouvelles textures, mais aussi la vue lors de la manipulation.

Sur le plan moteur : le jeu dans le sable stimule la motricité fine quand l'enfant procède au transvasement.

Sur le plan intellectuel : Jouer dans le sable permet également de développer l'imagination de l'enfant. Enfin, il découvre ses premières notions de mathématiques.

Sur le plan affectif : Lorsqu'un enfant joue dans le sable, il développe une certaine autonomie ce qui lui permet de prendre des initiatives. De plus les différentes créations réalisées lui apportent de la fierté et une certaine estime de soi.

Sur le plan social : Partager le matériel et l'espace obligent les enfants à faire face à leurs premières négociations, compromis favorisant l'habilité sociale.

## **5.2 les sorties en extérieures**

Les excursions hors de la crèche font très souvent, la joie des enfants de tous âges.

La découverte est l'une des principales clés du développement d'un enfant. Grâce aux sorties, l'enfant a une occasion de vivre de nouvelles expériences en dehors du cocon familial. Cela lui permet également de découvrir de nouveaux horizons et un tout autre environnement. Ainsi, il aura l'occasion de voir un autre aspect de son monde et de son univers.

Dans son éducation, les sorties en crèche lui permettent d'apprendre autrement, avec l'aide et l'accompagnement des professionnelles de la crèche, il vivra cette découverte à sa manière et à son propre rythme. Les sorties en crèche sont aussi une source de partage pour les enfants. En effet, les petits se partagent avant tout, la découverte de ce monde nouveau. On découvre ensemble, on partage les nouvelles expériences, mais aussi, cela permettra de favoriser la confiance en soi de l'enfant en le rendant plus curieux.

Les sorties sont l'occasion pour nous d'aborder avec les enfants de nouvelles règles propres à l'extérieur : on marche sur le trottoir, on s'assoie dans le bus etc... Par ailleurs, ces règles sont rassurantes pour les enfants. C'est comme une sorte de barrière à ne pas franchir pour rester en sécurité. Grâce à cela, les enfants craindront moins d'aller dehors. En plus, avec les bonnes méthodes, on peut leur imposer ces disciplines sous forme d'amusement et de jeux. Le but d'une sortie en crèche, c'est d'accompagner les enfants à s'ouvrir au monde. Et ce, sur leur environnement, sur les gens, sur la faune et la flore et tout ce qui les entoure. Cela favorisera également la communication entre les enfants et tout leur entourage, la famille, les éducateurs, etc. Mais surtout, cela permet de renforcer la complicité des enfants entre eux.

Donc, à part les avantages intellectuels, les sorties en crèche garantissent également une éducation morale, sociale et psychologique pour les enfants. Une sortie en crèche doit toujours être en lien avec un projet pédagogique. En général, chaque sortie est centrée sur un objectif bien précis comme : une sortie au parc, à la bibliothèque, pour investir les infrastructures de son village, au marché pour découvrir les différents fruits et légumes, etc. L'équipe pédagogique fait alors en sorte, de mettre en évidence le principal but de la sortie. L'âge des enfants influe sur le type de sorties à la fois en termes de lieu, de durée et de moyens de déplacement. Une sortie s'effectue toujours avec au minimum deux professionnelles de la crèche. Il est important de solliciter les parents pour renforcer l'encadrement et leur permettre de s'impliquer dans la vie de la crèche. La direction de l'EAJE doit être au courant de chaque détail de la sortie (une feuille de sortie est remplie avec le nom de tous les participants) car, en cas d'accident, il en va de sa responsabilité.



## 6. La démarche en faveur du développement durable

La définition du développement durable la plus emblématique figure dans le rapport « Brundtland », de la Commission Mondiale pour l'Environnement et le Développement de 1987 :

*« Un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes, sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».*

Nous pouvons distinguer 3 dimensions du développement durable :

- Le développement environnemental, pour atténuer le changement climatique et protéger la vie et la nature,
- L'équité sociale, pour s'épanouir et développer la solidarité et le vivre ensemble,
- Le développement économique durable, pour produire et consommer autrement.

## 7. Le développement environnemental

Il vise à réduire les actions néfastes pour la planète afin de préserver l'écosystème, notre santé, la biodiversité et la flore.

Depuis plusieurs années, nous avons remplacé les produits d'entretien issus de la chimie par des procédés de nettoyage plus naturels : nous nous fournissons en produits écologiques de chez Biokimbo, qui sont fabriqués en France et certifiés ECOLABEL. Le recours aux produits naturels tels que le vinaigre ou le bicarbonate demeure une alternative. Agir sur notre environnement, c'est agir sur notre santé et celle de nos enfants.

Les perturbateurs endocriniens agissent en altérant les fonctions hormonales de notre organisme. La grossesse, la petite enfance et la puberté sont des périodes de vulnérabilité plus importantes. On retrouve les perturbateurs endocriniens dans les plastiques (phtalates, bisphénol A), dans les pesticides, les cosmétiques (paraben), dans les solvants... La Boîte à Maliss' est depuis longtemps engagée dans l'amélioration de cet environnement.

Une attention particulière est notamment portée sur le mobilier. Nous privilégions le mobilier fabriqué avec du bois issu de forêts durables, des peintures et des vernis sans solvants. Nous

avons remplacé la vaisselle en matières plastiques (polycarbonate, mélamine) par des matériaux sans perturbateurs endocriniens : verre, verre trempé, inox.

Nous encourageons également les familles à fournir des biberons en verre. Enfin, nous achetons des couches écologiques fabriquées en France plus respectueuses de la santé des enfants : couche sans latex, avec voile intérieure en coton bio, sans parfum, sans additifs, sans TBT et film extérieur biodégradable imprimé avec des ancres sans solvants.

## 1. Le développement économique durable

Il développe des modes de production et de consommation durables. Depuis de nombreuses années, la Boite à Maliss' fait attention à limiter sa consommation d'énergie, de papiers...

A la Boite à Maliss', des efforts ont été engagés pour réduire les impressions, privilégier le recto-verso, utiliser les anciens documents pour le brouillon... Le dossier papier tend à se réduire au strict minimum, et nous recourons au maximum aux échanges de courriers par mail avec les familles. Dans ce même objectif, nous avons développé un site internet afin de faciliter l'accès à l'information des familles, les factures sont dématérialisées.

Le bâtiment a été étudié avant sa construction pour limiter la consommation d'énergie, l'isolation des murs, le système de chauffage et de ventilation ont été bien pensés. Des panneaux photovoltaïques ont été posés afin que le bâtiment puisse être autonome ou presque au niveau de sa consommation électrique.

Hors période épidémique, nous utilisons uniquement du linge lavable : bavoirs, serviettes, gants, surchaussures.... La serviette de toilette utilisée pour le change des enfants est conservée pour la journée sauf si elle est souillée. Cette procédure réduit le nombre de lessives et donc la consommation d'eau et de lessive.

## 2. Alimentation

Consommer responsable et durable c'est aussi bien manger !

Il est essentiel, dès le plus jeune âge, de construire des comportements alimentaires favorables, d'apprécier les moments d'échange et de convivialité des repas, de découvrir la subtilité et la diversité des goûts, d'éviter les excès de certains aliments.

C'est une responsabilité collective et celle de chaque famille, dans une période où l'enfant construit sa personnalité.

La Boite à Maliss' a fait le choix d'un prestataire proche de la crèche afin de limiter l'empreinte carbone et pour favoriser les produits locaux. Le traiteur Plein Sud de Montélier travaille avec des produits frais, locaux et certains Bio.

Les repas sont livrés en liaison froide tous les jours.

Les repas sont remis en température par nos soins dans un four de maintien et de remise en température.

## Partie 3 : Projet éducatif

Nous avons entamé notre réflexion autour du projet éducatif en questionnant les valeurs éducatives portées par l'association de la Boite à Maliss'.

A la question « **Quel est pour vous la plus-value associative ?** » des mots-clés partagés par tous sont ressortis : Diversité, découverte, convivialité, créativité, partage, échange, rencontre et liberté.

En effet, nous savons tous que le fonctionnement associatif repose sur l'investissement bénévole des parents et sur l'implication des salariés. Chaque structure rencontre des difficultés pour trouver régulièrement de nouveaux bénévoles, prêt à donner du temps et de l'énergie pour que leur enfant puisse être accueilli dans de bonnes et belles conditions. Cette fragilité touche aussi aux financements qui sont pour les structures associatives, le nerf de la guerre !

Le Multi accueil la boite à Maliss' s'appuie sur des pédagogies nouvelles et évolutives, basées sur la prise en compte de chaque enfant dans son individualité.

En effet, tout au long de l'histoire, l'enfant est passé d'une place d'« objet » à une place de « sujet », reconnu comme un individu à part entière.

### 1. Les principaux courants éducatifs depuis l'Antiquité

Dans l'Antiquité, l'enfant est un être faible qu'il faut discipliner par des règles strictes. Selon **Socrate**, l'éducation se fonde sur des valeurs de justice, de vérité et de vertu. L'homme doit apprendre à raisonner.

Pour **Aristote**, le bonheur individuel et l'actualisation du potentiel de chacun tournent l'éducation vers l'épanouissement de la personne.

**Montaigne** base l'éducation sur la liberté de l'esprit, le jugement sain, la valorisation d'apprendre par soi-même. Les méthodes actives basées sur la connaissance de l'enfant permettent d'exploiter ses centres d'intérêts.

**Pestalozzi** pense que l'apprentissage passe par le sens, le vécu et l'action des enfants.

Au XX<sup>e</sup> siècle, des pédagogues comme **Decroly**, **Neill**, **Freinet** et **Montessori** placent l'enfant au centre de ses actions, privilégiant la liberté et l'épanouissement personnel.

Prise par arrêté ministériel, la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant énonce 10 principes favorables au développement et à l'épanouissement de l'enfant. Ces principes sont autant d'axes pour piloter la montée en qualité des modes d'accueil individuels et collectifs :

- En multipliant les activités culturelles, sensorielles et artistiques au sein des modes d'accueil;
- En harmonisant et en favorisant les bonnes pratiques professionnelles auprès des enfants et des familles ;

- En impliquant les parents dans la déclinaison des valeurs éducatives et en soutenant les relations parents-professionnels ;
- En favorisant la mixité sociale et l'inclusion.

Afin d'intégrer ces 10 principes à leur pratique, les établissements d'accueil de jeunes enfants ont dû mettre à jour leur projet.

1. Notre pédagogie s'appuie sur les points suivants :

- L'autonomie
- La recherche de l'intérêt de l'enfant
- Son libre agir
- Le respect de son rythme
- Une relation au monde qui place l'enfant comme **acteur de ses découvertes**

Concrètement, l'enfant explore activement, manipule par lui-même, réactualise ses connaissances, utilise ses compétences, découvre, prend conscience de ses capacités et le développe. Par ses propres expériences, il établit des rapports objectifs avec le monde extérieur et développe ainsi la conscience de soi.

2. Le rôle des professionnels de la petite enfance

Les professionnels jouent un **rôle fondamental dans l'accompagnement de l'enfant dans son développement.**

Seule une observation fine de chaque enfant permet de prendre en compte ses besoins et de lui proposer l'accompagnement adapté qui lui permettra de découvrir et de s'enrichir.

**Notre mission est de l'aider à se développer sur différents plans : cognitif, social, affectif et moteur.**

« Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir » Principe 4 de la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant.

## 2-Les dispositions prises pour assurer l'accueil quotidien des enfants

Même si le terme adaptation en crèche est encore employé, nous préférons aujourd'hui la notion de familiarisation qui reprend l'idée de s'accoutumer, de se connaître, plutôt que devoir modifier quelque chose pour s'adapter.

« La familiarisation, c'est un moment de rencontre entre la famille et les professionnels. Elle ne doit pas être considérée comme un apprentissage de la séparation mais plutôt comme une construction de liens ». Principe 1 de la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant.

## 1. Le premier rendez-vous

La familiarisation commence lors de l'entretien d'admission avec la directrice pour faire le dossier d'admission, visiter la structure et rencontrer les professionnels. Ce 1<sup>er</sup> contact est décisif, les premières relations se créent, une confiance s'établit entre les parents et la direction tout au long de l'échange.

Une date est fixée pour un moment d'échange entre un professionnel et la famille. C'est un moment intime où nous recueillons les informations sur l'enfant pour qu'il se sente bien et qu'un début de lien commence à s'instaurer.

## 2. La période de familiarisation

Un professionnel accueille la famille et l'enfant, il va être leurs repères sur les prochains jours pour les accompagner et faire connaissance avec le reste de l'équipe.

C'est un moment d'échanges et de partage sur les habitudes de vie de l'enfant, son rythme, ce qui le rassure mais aussi une présentation du fonctionnement, des projets... pour accompagner ensemble l'enfant dans son développement et son bien-être.

Ce qui est important dans ce premier accueil : c'est se rendre disponible pour rassurer, échanger et répondre aux questions. C'est un accueil individualisé dans la continuité et la sécurité.

Pendant une semaine ou deux, des temps en immersion sont initiés, en toute sécurité affective pour l'enfant (parents, odeurs, sons, portage...). La finalité n'est plus la séparation progressive, les parents étant invités à partager de nombreux moments au sein de la collectivité, mais bien la création du lien.

Le moment venu l'enfant pourra se séparer sereinement pour profiter pleinement de ses journées en crèche. En concertation avec la famille, un planning s'établira pour continuer à créer du lien, des horaires qui peuvent convenir aux familles et qui restent en adéquation avec l'organisation de la crèche.

**C'est dans la répétition que l'enfant trouvera de la stabilité et des repères.**

« Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache » Principe 3 de la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant.

## 3. Les transmissions

Deux temps d'accueil rythment principalement les journées : lorsque l'enfant arrive et lorsque l'enfant repart...

La séparation : temps sensible pour l'enfant et le parent ou la personne accompagnante. Il est important de les accompagner pour faciliter la séparation, pour qu'elle se passe en douceur où beaucoup d'émotions passent.

L'accueil du matin : c'est une prise de relai sur la nuit, le week end et la matinée. C'est important d'inclure l'enfant dans la communication en s'adressant à lui.

Prendre le temps de se séparer, rassurer la famille ou la personne accompagnante pour qu'elle parte en confiance.

Le professionnel devra apprendre à décoder ce qui se joue dans ces moments-là, de manière à apporter la meilleure réponse possible, si la situation devient difficile le professionnel devra intervenir.

L'accueil du soir : l'équipe fait le lien entre l'enfant et son parent. Il laisse le temps à l'enfant et son parent de se retrouver. Il invite les parents à entrer dans la crèche pour finir le jeu avec son enfant, ou le goûter...

Lors des retours du soir, le professionnel favorise l'échange sur les anecdotes vécues et questionne le parent sur ce qu'il souhaite savoir sur la journée. Les informations sur les repas et les changes... reste facultatif.

#### 4. L'accueil spécifique des enfants en urgence

Le temps d'adaptation est très court voire inexistant, il est donc important de transmettre au maximum les informations nécessaires pour que la famille soit rassurée et qu'elle soit en confiance. Si le parent est rassuré, l'enfant l'est aussi.

#### 5. L'accueil de l'enfant différent....

Il est important d'accueillir l'enfant de la même manière qu'un autre tout en respectant ses besoins. L'accompagnement des familles est très important, il passe par une écoute plus approfondie des parents. La familiarisation va être plus échelonnée.

### 3- Les dispositions prises pour assurer le soin des enfants

#### **2.1 Les modalités de délivrance des soins spécifiques et d'accueil de l'enfant malade ou présentant un handicap ou une affection nécessitant une attention particulière.**

##### **Le référent santé et accueil inclusif.**

« Ce professionnel est chargé d'informer, de sensibiliser et de conseiller la direction et l'équipe en matière de santé du jeune enfant et de l'inclusion des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique. » (Article R.2324-39 du décret d'août 2021)

##### **Administrations de soins ou de traitements médicaux**

A la Boite à Maliss' et conformément à la réglementation, toute professionnelle (hors apprenties) quelle que soit sa qualification peut administrer des soins ou des traitements médicaux, mais elle n'y est pas obligée. En équipe nous avons acté qu'en cas de gestes un peu plus techniques (aérosol, gouttes dans les yeux...), chacune à la possibilité de demandé d'être relayer par une collègue qui se sent plus à l'aise avec le geste à réaliser. Toutes les professionnelles ont signé la délégation d'administration de soins.

Avant d'administrer les soins ou les traitements médicaux, la professionnelle de l'accueil du jeune enfant procède aux vérifications suivantes :

- Dispose de l'ordonnance médicale prescrivant les soins ou traitements ou d'une copie de celle-ci et se conforme à cette prescription ;
- Vérifie que le médecin n'a pas expressément prescrit sur l'ordonnance l'intervention d'un auxiliaire médicale (infirmière, médecin ou autres professionnels de santé) ;
- Vérifie que les parents ou représentants légaux de l'enfant nous ont fourni par écrit une autorisation d'administration de traitements médicaux ou de soins (remis à la famille pour chaque prescription) ;
- Vérifie que le médicament n'est pas entamé : les boîtes de médicaments à reconstituer doivent arriver neuves. La reconstitution est faite par le personnel de l'EAJE.
- Vérifie que le matériel nécessaire a été fourni par le parent (chambre d'inhalation par exemple) ;
- S'assure en amont de se faire expliquer par les parents ou le référent santé le geste qu'il lui est demandé de réaliser ;

Après chaque administration de soins ou de traitements médicaux, la professionnelle inscrit son geste dans un registre dédié (feuille de suivi administration de traitement ponctuel affiché dans chaque salle de change) précisant :

- le nom de l'enfant,
- la date et l'heure de l'acte,
- le nom de la professionnelle,
- le nom du médicament administré et la posologie et/ou le soin réalisé

## **RAPPEL :**

### ADMINISTRATION DES SOINS ET TRAITEMENTS MEDICAUX AUX ENFANTS

Article R2324-39-1-II du CSP : Lors de l'admission, le référent technique, le responsable technique ou le directeur, en lien avec le référent "Santé et Accueil inclusif" mentionné à l'article R. 2324-39, informe les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux de l'enfant des conditions dans lesquelles des soins et traitements médicaux mentionnés à l'article R. 2111-1 peuvent être le cas échéant administrés à leur enfant.»

Article L 2111-3-1 CSP (suite à l'ordonnance du 19/05/21): Cet article prévoit la possibilité pour les assistants maternels et les personnels d'EAJE d'administrer aux enfants malades, dont ils ont la charge, des soins ou des traitements médicaux. Le personnel non médical (assistant maternel, personnel des établissements en charge des enfants sont considérés comme des tiers aidant à accomplir les actes de la vie courante et disposent de la possibilité d'administrer soins et médicaments).

Cette administration se fait sous conditions : (préciser ou faire mention de l'accueil des enfants malades/avec traitement dans votre règlement de fonctionnement)

- 1. À la demande des représentants légaux (écrit des parents) ;*
- 2. L'administration des soins ou des traitements médicaux doit être regardée comme un acte de la vie courante (Il s'agit d'un acte de la vie courante, lorsque la prise de médicament, le soin, sont laissés par le médecin prescripteur à l'initiative du malade ou de sa famille et lorsque le mode de prise ou d'intervention, compte tenu de la nature du médicament et du soin, ne présente pas de difficulté particulière ni ne nécessite un apprentissage);*
- 3. Prescription médicale préalable (la dernière prescription médicale que le médecin a donnée aux parents doit être jointe régulièrement, ne pas demander au médecin une ordonnance spécifique pour l'assistant maternel ou la crèche)*

Cette possibilité est ouverte pour tous les enfants y compris les enfants en situation de handicap ou atteints de maladies chroniques. Un PAI sera à mettre en place pour ces situations récurrentes et au long cours.

Si l'intervention d'un auxiliaire médical est demandée par le médecin prescripteur pour le traitement de l'affection (exemple : infirmière libérale pour la réalisation d'une intraveineuse, d'un pansement), le personnel d'EAJE ne doit rien réaliser.

## **2.2 Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI)**

En concertation avec les parents, le médecin traitant et les professionnelles spécialisées qui assurent le suivi de l'enfant, le référent santé participe à la mise en place d'un projet d'accueil individualisé (PAI). Ce projet précise les modalités d'accueil, les besoins thérapeutiques, les aménagements nécessaires...

À la Boite à Maliss', nous accueillons régulièrement des enfants en situation de handicap et nous travaillons en lien avec les professionnels du CAMSOP de valence.

L'inclusion en crèche va permettre aux enfants en situation de handicap d'être en contact avec d'autres enfants. C'est notamment grâce à des comportements d'observation et aux principes d'imitation que les enfants vont progresser en matière de socialisation, d'intégration et de gestion des émotions.

De l'autre côté, les enfants qualifiés de neurotypiques (qui ne présentent pas de besoin spécifique ou de handicap) bénéficient aussi de la présence d'enfants différents. Cette mixité valorise la diversité des contacts, l'acceptation de la différence tout en favorisant l'empathie. L'apprentissage de la différence et de la tolérance font partis des bienfaits de l'accueil inclusif.

Enfin, lorsqu'un enfant en situation de handicap rejoint une structure comme la nôtre, sa famille bénéficie d'un peu de répit et peut trouver une écoute, un soutien, un relais.

### **2.3 Les modalités en cas d'accident**

L'ensemble des professionnelles intervenant à la crèche dispose du PSC1 (prévention et secours civique de niveau 1) et des recyclages sont organisés tous les 2 ans.

La crèche dispose de conduites à tenir en cas d'urgence (piqûre, vomissement, plaie...).

En cas d'accident grave, la personne en charge de l'enfant appelle le centre 15 pour avoir un avis médical. Pendant ce temps une autre professionnelle prend en charge le reste du groupe et l'éloigne du lieu de l'accident.

En parallèle, les parents sont prévenus par téléphone.

Ce sont ensuite les services d'urgence qui donnent les directives.

L'accident est ensuite déclaré à la PMI et à l'assurance par la directrice qui rédige un rapport d'accident.

#### **RAPPEL :**

Le gestionnaire est tenu de déclarer sans délai au président du conseil départemental tout décès ou tout accident ayant entraîné l'hospitalisation de l'enfant qui lui était confié.

## 4- Les dispositions prises pour assurer le développement

« L'enfant existe par le jeu. Il ne joue pas pour apprendre mais apprend parce qu'il joue »

Principe 8 de la Charte nationale du jeune enfant.

*Et si nous partions du principe que l'éveil c'est vivre ?*

En effet, l'éveil de l'enfant se construit dans tous les instants de la vie, indépendamment même de l'intervention de l'adulte. L'enfant qui observe, l'enfant qui bouge, l'enfant qui fait et refait... sont tous les enfants en éveil. Durant les 3 premières années de sa vie, l'enfant apprend à faire seul, tout en sachant qu'il peut toujours demander de l'aide. Il est donc fondamental que nous professionnel nous nous interroguions sur jusqu'où je laisse faire, à quel moment j'interviens, ou pas ? Toujours en plaçant l'intérêt de l'enfant en priorité.

### 1. C'est quoi « l'itinérance ludique » ?

**L'itinérance ludique est une pédagogie mise en place par Laurence Rameau, issue des enseignements de tous les grands pédagogues et des neurosciences. L'idée n'est pas de renier le travail de ses prédécesseurs mais d'aller encore au-delà. « On essaye de mettre en place une pédagogie nouvelle qui corresponde vraiment aux tout-petits » explique Laurence Rameau. En effet, les anciens pédagogues ont plutôt travaillé sur les plus grands. Le but de l'itinérance ludique est donc de trouver une pédagogie valable pour tous les enfants de la crèche.**

**L'itinérance ludique s'articule autour de trois grands principes : la libre circulation des enfants dans la crèche, la création d'univers ludiques, le fait que l'enfant soit auteur de son jeu.**

A la Boite à Maliss', à partir de 9h les professionnels ouvrent différents univers (motricité, activité manuelle, histoires...) en fonction des besoins des enfants. Les enfants des deux sections (petits- moyens et moyens – grands) peuvent aller découvrir librement les différents ateliers ouverts. Chaque professionnel est responsable de son univers, elle le met en place, le fait évoluer au cours de la matinée et le range.

Une personne que l'on nomme « papillon », a pour rôle de changer, de coucher... les enfants qui en ont besoin afin que la personne responsable de l'atelier soit entièrement disponible avec les enfants.

Ce principe permet aux enfants d'entrer et de sortir d'un univers autant de fois qu'ils le veulent. La professionnelle est là pour les accompagner, les écouter. Cela permet aussi de faire se rencontrer des enfants d'âges différents et qui ne sont pas au même stade de développement.

Autre intérêt du côté de l'adulte : **l'itinérance ludique met l'accent sur le travail d'équipe.** En effet, cela demande une planification des univers ludiques et de savoir qui fait quoi à quel moment sur l'ensemble des univers de la crèche. Cette organisation des univers ludiques en libre circulation permet aussi une diminution des conflits entre enfants, des pleurs liés aux frustrations, de ne pas pouvoir aller dans une autre salle par exemple.

De fait, cela a un impact sur les adultes, cela les apaise, explique Laurence Rameau.

### 2. Les jeux en extérieurs

Il va s'agir pour l'enfant de jouer dehors avec des jeux plus grands que lui qui vont mobiliser son corps en entier.

Un jeune enfant qui va bien est un enfant qui bouge, qui fait du bruit, qui dérange. L'extérieur est donc l'espace indispensable de liberté et de possibilité d'expression motrice, vocale, qui fait fonction de soupape physique.

Le jardin va aussi développer les 5 sens : les odeurs (fleurs, l'herbe ...), les bruits (oiseaux, avions...), les textures (l'herbe, la terre...), regarder...

Un petit potager a été créé avec les enfants afin de « Jouer avec la nature » : découverte de la matière « terre », l'eau, manipuler. Découvrir le matériel de jardinage et son utilisation (pelles, râtaux, arrosoir). Favoriser les différents sens : voir pousser, sentir les odeurs liées aux fleurs, herbes aromatiques, toucher la terre, goûter ce qui a poussé. Participer au développement de la motricité fine : utiliser l'arrosoir, le matériel comme les pelles, râtaux, creuser, cueillir, arracher les mauvaises herbes... participent à la motricité de la main par différents mouvements nécessaires

Les enfants vont au moins une fois par jour à l'extérieur quel que soit le temps.

## 5- Les dispositions prises pour assurer le bien être

### **5.1 Le sommeil**

Le sommeil est un besoin physiologique qui permet aux enfants non seulement de se ressourcer mais qui favorise leur développement cérébral et joue un rôle essentiel dans les processus d'apprentissage et de mémorisation d'où l'intérêt, la nécessité même, de veiller en crèche à ce que les enfants puissent avoir un sommeil de qualité. C'est un besoin physiologique fondamental chez les jeunes enfants. Il est cependant très différent d'un enfant à l'autre, et nous nous devons de respecter les individualités.

COMMENT ?

- En respectant les rythmes propres à chacun (couchers et réveils échelonnés)
- En communiquant avec les familles, notamment lors de la familiarisation afin de connaître les habitudes de l'enfant
- En respectant les rituels d'endormissement (musique, doudou, sucette...)
- En étant attentif, à l'écoute et en observant les signes précurseurs à l'endormissement (bâillement, pleurs...)

## **1. Accompagnement à l'endormissement**

Un membre de l'équipe invite chaque enfant individuellement à venir se coucher, elle prévient l'enfant suivant qu'à son retour se sera son tour. Les enfants les plus fatigués sont emmenés en premier aux alentours de 12h. Les bébés sont couchés en fonction de leur rythme.

Le professionnel invite l'enfant à faire seul, se déshabiller... puis l'enfant est préparé pour la sieste. Il est couché dans son lit qui se trouve toujours à la même place et qui lui ai signifié par sa photo au-dessus de son lit.

En attendant la sieste, les enfants peuvent écouter une histoire, de la musique douce avec de la lumière douce, regarder des livres ou faire un temps de massage.

## **2. Les espaces définis pour les repères**

Les enfants sont répartis dans deux dortoirs, un pour les bébés avec des lits à barreaux et un pour les plus grands avec des matelas ou couchettes au sol ou ils peuvent se lever et se coucher seul. Chaque enfant à sa place qu'ils viennent en occasionnel ou en régulier, une photo de l'enfant lui permet de repérer sa place, de garder toujours la même et de le sécuriser.

## **3. Réveil échelonné**

Les enfants se lèvent en fonction de leur réveil, les réveils s'échelonnent environ de 14h à 16h.

## **4. Modalité de la surveillance de sieste....**

Le dortoir des bébés, un membre de l'équipe surveille régulièrement en plus de l'utilisation d'un baby phone.

Le dortoir des grands, un membre de l'équipe reste dans le dortoir le temps de la sieste, elle sort vers 15h -15h30 lorsqu'il y en reste plus que 2 ou 3 tout en allant surveiller régulièrement.

## **5.2 L'alimentation**

### ***L'éveil fruité***

C'est tout d'abord un temps qui marque le démarrage de la journée à la crèche.

Chaque jour, vers 9h, les enfants et les professionnels présents se retrouvent ensemble autour d'une petite dégustation, composée de fruits frais de saison. Cette petite dégustation permet de découvrir de nouveaux goûts, de les sentir et de les partager. Ce n'est en aucun cas un goûter car le repas se fait généralement vers 11h mais un petit éveil fruité qui apaise les signes d'inconforts repérés vers 10h. Cette répétition sécurise l'enfant, elle l'aide à se situer dans le fil de sa journée.

Dans le hall d'entrée, un tableau avec les fruits des mois est affiché, les familles sont invitées à s'inscrire pour fournir les fruits frais. Les parents sont de ce fait partie prenante de ce temps et les enfants sont ravis d'apporter les fruits du jour.

## ***Le repas***

Moments forts de la journée, tant pour l'enfant que pour le professionnel, les repas induisent des enjeux relationnels et affectifs importants.

Les repas sont préparés par le traiteur Plein Sud restauration de Montélier dans une logique de développement durable avec un maximum de produits frais et locaux avec des menus établis en suivant le rythme des saisons.

Les temps de repas sont des moments clés de la journée car ils vont ponctuer celle-ci.

Quant aux bébés, le rythme de chacun est respecté.

Ce moment doit être source de plaisir et de découverte. C'est un moment qui doit être convivial.

Pour les bébés qui prennent encore des biberons, les repas sont pris dans les bras des professionnelles. Une fois qu'ils commencent à manger à la cuillère ils sont installés soit dans un transat s'ils ne savent pas s'asseoir seuls, soit sur une petite chaise lorsqu'ils ont acquis la position assise. C'est le parent qui introduit les aliments, il est important de demander régulièrement aux parents où ils en sont dans la diversification.

Pour les plus grands, le repas est proposé en self-service pour développer leur autonomie, leur développement psychomoteur ainsi que leur besoin. Les enfants vont se servir à tour de rôle avec l'aide d'une professionnelle, en remplissant leur plateau puis ils vont s'asseoir à une table. L'enfant est libre de prendre son repas dans l'ordre qu'il le souhaite et de se servir la quantité qu'il juge nécessaire à sa satiété, il devient donc acteur de son repas et goute plus facilement. Le professionnel est bien sûr acteur dans ce moment en guidant l'enfant, en l'encourageant... Un autre professionnel reste assis auprès d'eux tout au long du repas pour les aider, mettre des mots sur leur plat, rendre le moment convivial.

A la fin du repas, l'enfant est invité à débarrasser son plateau, mettre la vaisselle sale dans une bassine et les déchets dans un bac.

Un gant humide lui est proposé pour se nettoyer le visage et les mains.

## ***Le goûter***

Le goûter se fait de façon échelonnée en fonction des réveils des enfants. Il commence généralement à partir de 15h30.

Le goûter est aussi proposé comme le repas sous forme de self-service.

*Pour les anniversaires*, les parents peuvent apporter un gâteau industriel type cake ou nous pouvons le confectionner sur place avec les ingrédients que ces derniers nous auront apporté. Nous proposons de le préparer sur place avec un petit groupe d'enfants (les ingrédients doivent être dans leur emballage d'origine, fermé et avec une date de péremption) ou les parents peuvent aussi apporter un gâteau maison (sans crème et sans mousse). Un échantillon sera gardé au réfrigérateur pendant une semaine.

Tous les ans, *la semaine du goût* est organisée afin d'éveiller les enfants à la diversité des saveurs. Le palais des bébés s'éduque dès le plus jeune âge. Pendant cette semaine, tous les

sens sont mis en éveil, avec différentes animations comme : la préparation de plat avec les enfants, la dégustation d'aliments de différentes saveurs, l'achat de fruits et légumes au marché...

### **5.3 l'hygiène et les changes**

Les soins, prendre soin de... l'un n'allant pas sans l'autre sont les incontournables de l'accueil de l'enfant au quotidien. Ces actes, comme le change, l'hygiène de l'enfant, les petites blessures ou les aléas des maladies infantiles sont soumis à des règles d'hygiène et de protocoles.

Les soins comportent une multitude de gestes comme moucher, laver, désinfecter, contrôler la température... ces actes prodigués par le professionnel doivent être parlés pour que l'enfant apprenne à les anticiper.

Le professionnel va solliciter au maximum l'aide de l'enfant, en essayant de le rendre le plus autonome possible.

#### ***Les changes***

Les soins d'hygiène sont réalisés chaque fois que l'enfant en a besoin. Elle participe à la relation adulte – enfant.

C'est un moment individuel et privilégié entre l'adulte et l'enfant. Chaque enfant a une poubelle avec sa photo qui contient ses effets personnels. Nous utilisons principalement l'eau et un savon hypoallergénique et naturel au quotidien.

#### ***L'accompagnement vers la propreté***

Être continent, qu'est-ce que ça veut dire ?

Cela signifie que l'enfant perçoit de lui-même son besoin (sensation d'inconfort), qu'il en a conscience (ce n'est plus un réflexe), qu'il peut se retenir (en contractant ses sphincters), qu'il est capable d'aller tout seul aux toilettes ou sur le pot (ou de demander, s'il est dans un endroit inconnu) puis de relâcher pour se soulager. A ce moment-là, on peut parler de continence acquise car il n'y a PAS d'intervention de l'adulte.

Quelles sont les conditions nécessaires à cette acquisition ?

- La maturité physiologique : elle concerne le fonctionnement du corps. L'enfant doit pouvoir contracter et/ou relâcher ses muscles sphinctériens de manière consciente et volontaire, et non plus par réflexe. Pour cela, il faut que certaines terminaisons nerveuses soient achevées. Quelques indices peuvent nous le montrer, comme par exemple, lorsque l'enfant sait monter un escalier seul, en alternant les pieds. Cependant, cet indice à lui seul ne suffit pas pour dire que l'enfant est prêt, car, il manque 2 autres conditions...
- La maturité intellectuelle : elle suppose que l'enfant comprend ce que l'on attend de lui, qu'il en perçoit un intérêt pour lui-même, qu'il a compris à quoi servent le pot et/ou les toilettes. Encore une fois, il peut tout à fait avoir compris, mais ne pas en être encore capable, physiologiquement, ou affectivement... Cette compréhension des choses est personnelle à

chaque enfant. Il nous la montre soit à l'aide du langage, soit dans ses jeux, lorsque, par exemple, il installe nounours ou poupées sur le pot...

- La maturité affective : elle est d'une nature un peu plus complexe. Elle signe l'acceptation de l'enfant à bien vouloir grandir. Et grandir, c'est renoncer : renoncer aux couches, renoncer aux moments de soins lors des changes, abandonner son état de "bébé" pour devenir grand. Ce n'est pas facile pour l'enfant, qui se trouve souvent dans cette ambivalence : "je suis grand, mais quand même, je suis encore petit" ! Donc, cette maturité suppose que l'enfant a le désir d'être propre, et qu'il ACCEPTE (en plus de le comprendre) ce qu'on attend de lui... Ces 3 conditions doivent être réunies, afin que cette étape se franchisse sans encombre.

Comme pour toutes les acquisitions, l'enfant va suivre son propre rythme. On ne forcera jamais un enfant à aller sur le pot ou sur les toilettes : ceci se fera à sa demande ou à la suite d'une proposition de l'adulte au moment du change. Il n'y a pas d'heures fixes pour les changes, ni pour le passage aux toilettes.

Dans la pratique, patience, observation et bienveillance nous permettent d'accompagner au mieux l'enfant dans cette acquisition. De plus, il lui sera proposé de se déshabiller tout seul, d'enlever sa couche, de se nettoyer seul si c'est de l'urine et de ranger ses habits dans la pаниère avec sa photo.

### ***L'hygiène***

L'adulte respecte lors des temps de change des règles d'hygiène strictes (lavage des mains et désinfection du plan de change entre autres), et applique les recommandations du RSAI. Ainsi les enfants sont changés prioritairement avec de l'eau. En cas de selle, nous utilisons un savon doux adapté. En cas de rougeur ou d'érythème, nous appliquons les protocoles du RSAI.

## 6- Les dispositions prises pour assurer l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle.

« Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels. » Principe 5 de la charte nationale du jeune enfant.

### **Le livre**

« Pour entrer en relation avec le monde et les personnes qui les entourent, les bébés sont dans l'obligation de donner sens aux signes. C'est-à-dire voir des choses, les interpréter et donner du sens. » *Dominique Rateau*

Le livre est un support qui permet de développer le vocabulaire de l'enfant grâce aux interactions. Il peut également susciter l'envie et le plaisir de la lecture dès le plus jeune âge.

Faire la lecture dès le plus jeune âge favorise le développement de l'imaginaire, de la pensée, la construction de l'être, l'enrichissement de la langue, mais aussi l'enrichissement des

multitudes possibilités de représentation du monde puisque on parle d'albums avec des mots et des images.

A travers le livre, l'enfant vit des émotions qu'il va pouvoir progressivement exprimer.

Pour cela, nous avons à notre disposition un large choix de livres dans notre bibliothèque que nous renouvelons régulièrement.

Deux professionnelles vont régulièrement à *la médiathèque*, faire un choix de livres pour les enfants afin d'apporter toujours de la nouveauté et de l'envie. Le projet se termine par une ou deux sorties à la médiathèque de l'agglomération Valence – Romans en empruntant les transports en commun.

La structure participe au *prix de l'album* organisé par l'agglomération Valence – Romans. Une sélection de neuf albums est proposée. Les livres voyagent entre la structure, les professionnels et la maison. Après avoir été lu à la crèche, les livres vont dans les familles dans des sacs en toile suivant un planning défini avec une fiche d'évaluation pour que les parents avec son enfant puissent donner leur avis sur le livre.

De plus, les professionnels lisent ou font écouter *des albums dans d'autres langues* tel que l'anglais ou l'allemand... afin de familiariser les enfants aux sonorités. L'enfant s'imprègne de cette nouvelle langue dans le jeu et le plaisir. Il s'agit de maintenir la sensorialité auditive innée du tout petit ; de permettre la compréhension et la découverte d'autres langues, d'ouvrir sur d'autres constructions sémantiques qui permettent à l'enfant d'envisager d'autres modes de pensées, et de développer la confiance en soi.

### **L'éveil artistique**

La rencontre avec la peinture au cours des premières années n'est que la toute première étape d'un cheminement individuel vers un mode d'expression artistique. L'atelier peinture, quand il est pensé du point de vue de l'enfant en train de peindre et non de la feuille à afficher ou à donner aux parents, se déroule sans attente de résultats. Tant que les enfants ne portent pas d'intérêt pour leurs productions et ne les réclament pas, ce qui est à privilégier est le plaisir de l'expérience immédiate. La peinture est une activité qui évolue d'une première expérience sensori-motrice vers une activité symbolique, plus reliée à l'imaginaire. C'est pour cela que divers temps de peinture, de crayons de couleurs, de craies grasses, feutres, d'encre ... sont proposés aux enfants pendant les ateliers, en petits groupes.

Dans ce cadre, nous avons participé au chemin des artistes, un événement proposé par l'agglomération Valence – Romans. C'est un travail collectif de professionnels et des enfants pour réaliser une œuvre sur un thème. Une expérience très enrichissante.

Nous proposons tout un travail sur les matières avec la glaise, la gadoue en extérieure mais aussi la pâte à modeler, la pâte à patouille...pour toucher, malaxer, triturer ces matières, les voir se former et se déformer. Tout un ensemble d'actions qui vont éveiller l'enfant dans ces découvertes au monde.

## L'espace Snoezelen

Un temps de détente, un temps pour les sensations

« Avec l'approche Snoezelen, nous pouvons leur offrir une salle zen, un refuge en dehors du temps, pour qu'ils régulent leurs émotions. » Nous avons créé un espace dédié à l'approche Snoezelen en 2021. L'enfant y est libre d'agir à sa convenance, selon son rythme ; l'adulte, de son côté, l'observe et lui fait des propositions d'expériences sensorielles.

## Le yoga des émotions

L'objectif général est de faciliter la circulation des émotions.

**Les animations pour les enfants** ont pour objectifs de permettre, à travers une histoire mimée sur 3 séances sur chacune des 4 émotions avec une pause entre chaque pour intégrer et mettre en pratique :

- de ressentir les émotions dans leur corps,
- d'appivoiser et d'accueillir, avec l'aide des adultes, les émotions et leurs sensations physiques pour ne plus les craindre,
- apprendre le vocabulaire associé aux émotions et aux sensations physiques- expérimenter des astuces notamment à travers des postures de yoga pour apprendre à réguler à leur mesure leurs émotions. Ainsi les enfants vont pouvoir développer une autonomie pour prendre en charge leurs émotions dès le plus jeune âge.
- découvrir les besoins cachés derrière les émotions.

**Les rencontres avec le personnel** permettent d'accompagner l'équipe dans leur quotidien pour répondre à leurs questions et faire une analyse de la pratique liée à l'accueil des émotions. Ces séances permettent d'approfondir les messages et besoins que révèlent les émotions pour découvrir leur utilité, de façon à ne plus combattre ni redouter les émotions, ni les canaliser, mais bien les comprendre et les accueillir avec enthousiasme et curiosité et les laisser circuler sereinement.

## 7- Les dispositions prises pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons

« Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels et professionnelles qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité. » Principe 7 de la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant.

Les stéréotypes de genre sont la croyance que certaines aptitudes ou certains traits de personnalité spécifiques aux garçons d'une part, aux filles d'autre part, seraient présents dès la naissance.

Ici notre travail consiste à ne pas faire de différence entre les filles et les garçons, que nous avons les mêmes aptitudes quelques soient notre sexe.

Les activités tout au long de la journée ne sont jamais genrées, les enfants sont libres de naviguer d'un univers à l'autre.

De plus, le fait que les enfants sortent tous les jours encourage ce principe puisque la nature est neutre, elle se moque du genre auquel nous appartenons. Les enfants lorsqu'ils sont dehors développent des relations plus riches entre les filles et les garçons.

## Partie 4 : projet d'accueil

La première mission des professionnels des crèches est celle **de l'accueil**.

Alors que la garde consistait à surveiller les enfants ou à veiller sur eux, l'accueil représente un travail plus anticipé et plus réfléchi, et aussi plus dynamique. Il s'agit de recevoir à la fois l'enfant et ses parents dans des conditions spécifiques qui indiquent que les hôtes attendus sont des personnes importantes. Il y a donc rencontre, présentation et préparation de l'arrivée de la famille à la crèche.

### 1- Les différents types d'accueil de la structure

#### 1.1 L'accueil régulier

L'accès à un accueil régulier se fait uniquement en passant par la commission d'attribution des places.

Il concerne les enfants inscrits de 2 mois ½ à 6 ans (veille de leur sixième anniversaire) qui fréquentent l'Etablissement **régulièrement** selon un **planning connu d'avance et/ou remis tous les mois**, à plein temps ou à temps partiel, et selon un **contrat d'accueil** défini au moment de l'inscription définitive.

Ces enfants sont assurés de bénéficier d'une place réservée selon le planning fixé dans le contrat d'accueil.

Il y a deux contrats dans une année : un contrat pour la période de janvier à fin aout et un contrat de septembre à fin décembre.

#### 1.2 L'accueil occasionnel

Les demandes d'accueil occasionnel s'organisent directement entre les familles et la structure. Il n'est pas nécessaire de passer en commission d'attribution des places.

L'accueil est occasionnel lorsque les besoins des familles sont connus à l'avance, sont ponctuels et ne sont pas récurrents.

Les enfants inscrits en accueil régulier qui souhaitent bénéficier exceptionnellement d'une extension de fréquentation.

L'enfant peut être accueilli à tout moment en fonction des places disponibles.

#### 1.3 L'accueil d'urgence

L'accueil est exceptionnel ou d'urgence lorsque les besoins des familles ne peuvent pas être anticipés. L'accueil d'urgence propose une solution d'accueil temporaire pour apaiser la situation, dépasser le moment de crise.

La directrice se réserve le droit d'apprécier le caractère urgent de la situation.

Cet accueil n'est possible qu'en fonction des places disponibles. Cet accueil va ainsi permettre à la famille d'avoir un temps supplémentaire pour trouver une solution de garde si cela s'avère

nécessaire. La durée maximale de cet accueil est de 2 semaines renouvelable 1 fois. Une place en accueil d'urgence n'implique pas automatiquement une place en accueil régulier.

L'accueil d'urgence a une durée limitée à 2 semaines ouvrées (du lundi au vendredi).

**En aucun cas une admission dans l'Etablissement en accueil d'urgence ne garantit une prolongation de séjour ou une place définitive.**

## 2- L'encadrement de la structure est des enfants

« Les professionnelles sont invitées à la neutralité philosophique, politique, religieuse, dans leurs activités avec les enfants et leurs contacts avec les familles. » Principe 1 de la charte nationale du jeune enfant.

### L'équipe

Les personnes qui travaillent en crèche auprès de jeunes enfants ont toutes des spécialités différentes. L'équipe de notre structure se compose :

- 1 directrice : Educatrice de Jeunes Enfants (EJE)
- 7 personnes auprès des enfants : 3 Auxiliaires de Puériculture et 4 Auxiliaires petite enfance
- 1 agent pour assurer le réchauffage des repas et le ménage.

1 RSAI contractuel 20h par an voir plus en fonction des besoins.

Le Taux d'Encadrement représente la présence réglementaire minimum d'un professionnel pour 6 enfants.

### Apprentis et stagiaires

La transmission de notre expérience et de nos connaissances est l'une des missions afférentes à notre profession.

La présence de stage pratique dans les formations professionnelles est un avantage qu'il faut conserver et se donner les moyens de pouvoir mettre en place. Nous accueillons donc aussi bien des apprentis sur une ou plusieurs années que des élèves dès la 4ème. Les plannings sont réalisés selon les objectifs de chaque stage. Par exemple, les stagiaires 3eme (stage d'observation) sont amenés à découvrir l'ensemble des services de l'association (crèche, périscolaires, cantine, mercredis loisirs...)

À la Boite à Maliss', nous avons fait le choix d'accompagner un seul stagiaire à la fois afin de leur réserver le meilleur accompagnement possible.

Nous définissons un référent à chaque début de stage et procédons à des bilans réguliers afin d'échanger sur la pratique du stagiaire ou de l'apprenti et de réajuster en cas de besoin.

### Réunion mensuelle

Réunion d'équipe mensuelle pour informer l'équipe, pour travailler sur différents points du projet éducatif, sur les projets à venir mais aussi se questionner sur le comportement de certains enfants pour pouvoir mieux les accompagner.

Tous les mois, il y a une réunion ou s'alterne soit une réunion d'équipe soit une réunion Analyse des pratiques avec une intervenante.

### **Journée pédagogique**

3 fois par an, la structure est fermée pour que l'équipe puisse travailler ou être formée sur différents thèmes pédagogiques avec la participation à certaines journées d'un intervenant extérieur (Par exemple : formation gestes premiers secours, formation éveil musical, yoga...).

La journée pédagogique est en conséquence une démarche nécessaire pour les structures de la petite enfance. Elle facilite l'amélioration de la coordination de l'équipe mais aussi à l'acquisition de nouveaux éléments pédagogiques au service de l'accompagnement de l'enfant.

### **Formation professionnelle**

La formation professionnelle est importante dans notre profession où tout évolue, change... pour se renouveler, apprendre, s'épanouir et transmettre. Les membres de l'équipe partent au minimum une fois par an sur formation petite enfance de leur choix.

#### *L'analyse des pratiques*

Madame Béatrice Dehaffreingue, Médiateur professionnel spécialisé en ingénierie de formation, gestion de conflits et communication transformative, intervient dans le cadre de l'analyse des pratiques professionnelles, à raison de 2h par séance 1 fois tous les 2 mois. L'analyse des pratiques est une méthode de formation ou de perfectionnement fondée sur l'analyse d'expériences professionnelles, récentes ou en cours, présentées par leurs auteurs dans le cadre d'un groupe composé de personnes exerçant la même profession.

L'objectif est de faire travailler les professionnelles de la crèche ensemble sur les situations qui les mettent en difficulté ou des situations sur lesquelles elles ont envie de progresser.

« J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents » principe 10 de la Charte Nationale pour l'accueil du jeune enfant.

### **3- La place des parents**

Les professionnels de la petite enfance se doivent d'accompagner les parents dans leur rôle éducatif car « on ne naît pas parents, on le devient » est une phrase qui résume parfaitement la complexité d'être parents.

Lorsque le petit enfant arrive en crèche, les parents sont accueillis par des professionnels de la petite enfance : éducateur de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture... sont là pour favoriser le développement et le bien-être de l'enfant mais ils ont également comme mission d'accompagner les parents dans leur rôle éducatif.

L'accompagnement à la parentalité se définit davantage comme un cheminement côte à côte des parents et des professionnels de la petite enfance. En effet les professionnels prennent simplement le relais des parents. Il s'agit alors de ne pas oublier que les parents sont les

premiers éducateurs de l'enfant et donc il ne faut pas leur faire sentir qu'ils ne sont pas des « parents suffisamment bons » C'est une relation qui s'inscrit dans la durée, c'est à dire tout le temps de la présence de l'enfant à la crèche. Le fait que la structure soit associative permet la participation des parents à la vie de la crèche.

### **1. L'espace parents**

Un site internet a été réalisé par un des parents membre de l'association afin de favoriser la communication, créer du lien et de mettre en ligne les photos des enfants par un accès sécurisé.

### **2. Fêtes avec les parents**

Plusieurs fois par an, le multi accueil organise des temps de rencontres conviviales (Spectacle de Noël, Fête de l'été...) qui permettent aux parents de se rencontrer entre eux mais aussi d'échanger avec l'équipe dans un autre cadre. Ces temps de partages sont très appréciés par l'ensemble des personnes et permettent de créer du lien, de la confiance...

### **3. Réunions**

La plus importante est la réunion de rentrée afin de présenter l'équipe et les projets pour l'année à venir.

D'autres réunions sont organisées pour la gestion du multi accueil par le conseil d'administration dont celle annuelle en assemblée générale qui présente les budgets de l'année passée et de celle à venir.

### **4. Rencontre individuelle**

Des rencontres peuvent avoir lieu courant de l'année soit à l'initiative de la famille, soit à l'initiative de la directrice sur différents sujets tel que : changement de situation, divergence de points de vue, inquiétude sur l'enfant... afin de travailler en confiance et en collaboration dans un même but, le bien-être de l'enfant.

**Ce projet, résultat d'un cheminement de pensées partagées, est aujourd'hui le référentiel commun à l'ensemble des professionnels du Multi accueil La Boite à Maliss'. Véritable fil conducteur pour les pratiques professionnelles, il est le garant d'une qualité d'accueil.**